

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRATIVES EN GUINEE DU 6 MARS 2019

I- INTRODUCTION

Le Mercredi 06 Mars 2019 à 10 heures 20 mn, une réunion du Comité de Pilotage s'est tenue dans la salle de Conférence du Ministère des Mines et de la Géologie, sous la Présidence de Monsieur NIMAGA Saadou, Président dudit Comité.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- 1- Adoption du Procès-verbal de la réunion du Comité de Pilotage du 27 Février 2019 ;
- 2- Examen du Rapport de la Commission de réflexion sur le Financement Pérenne de l'ITIE-GUINEE ;
- 3- Information sur le résultat de la validation ;
- 4- Divers.

II- DEROULEMENT

Mr DIABY Mamadou : On commence notre réunion de ce jour et je passe la parole à Monsieur CAMARA Kadiata Mory, afin qu'il préside la séance en attendant l'arrivée du Président NIMAGA Saadou, qui est allé répondre à une obligation professionnelle.

Mr Kadiata Mory CAMARA : Bonjour tout le monde. Aujourd'hui, la réunion du Comité de Pilotage de l'ITIE-GUINEE se tient avec l'ordre du jour susmentionné axé sur trois points. Vos réactions pour adoption ?

"Ordre du jour adopté"

Nous allons donc ouvrir les travaux avec la présence des points Focaux des Impôts, de la Douane et du Trésor. Je pense que là, c'est le début d'un bon Commencement. J'espère qu'ils seront présents désormais à toutes nos réunions.

Point 1 : Adoption du PV de la réunion du Comité de Pilotage du 27 Février 2019

Mr DIABY Mamadou : La lecture du Résumé du Procès-verbal de la réunion du Comité de Pilotage du 27 Février 2019 pour adoption après

Point 2 : Examen du Rapport de la Commission de réflexion sur le Financement Pérenne de l'ITIE-GUINEE

Mr Kadiata Mory CAMARA : Nous avons eu plusieurs réunions sur le Financement pérenne de l'ITIE-GUINEE.

La Commission a rencontré le Ministre des Mines lors de la dernière réunion au cours de laquelle Monsieur le Ministre a fait des recommandations que nous avons pris en compte.

Je passe la parole à notre rapporteur qui est Monsieur DRAME Sékou Amadou, pour nous faire le résumé de ce qui a été fait, avant notre prochaine rencontre avec Monsieur le Ministre.

Mr Sékou Amadou DRAME: Bonjour à tous. Effectivement, la Commission a eu cinq séances de travail au cours desquelles, certaines propositions ont été faites dont je vous fais lecture maintenant.

D'autre part, Monsieur KABA Sidiki, a fait une proposition que nous allons inclure dans les observations faites par vous tous.

Mr Sidiki KABA : Il y a un problème sur le calcul du Rapport. Il a donné la moyenne de :

Onze Milliards de 46 Milliards, on obtient 25% au lieu 0,25%.

Maintenant sur la Forme ; j'ai des remarques à faire car le PTB sur trois (3) ans c'est bon ; mais il faut qu'on trouve 11 Milliards/an pour que le financement de l'ITIE-GUINEE soit Pérenne.

Faisons-en sorte que le pourcentage soit au rabais selon l'appui de l'Etat.

Dans le Cadre Juridique j'aurai souhaité qu'on ait une loi qui protège les 0,45% afin que tous nos problèmes soient résolus.

Je propose qu'on porte cette suggestion dans le document comme Conclusion. La démarche doit porter sur cela.

Mr Mohamed Sikhé CAMARA : Je veux savoir si, pour la mise en œuvre d'un PTBA on a besoin d'un arrêté conjoint ? Nous savons tous que c'est un Plan de travail budgétisé annuellement

Dans le cadre minier, il y a des montants qui seront définis pour être payés au CPDM.

A la Direction des Mines, il y a **15%** qui sont transférés au compte des investissements miniers.

Voilà donc les sources de Financement.

En ce qui concerne la contribution des Sociétés Minières, on a bien précisé contribution "Volontaire" ce n'est pas une exigence.

Par ailleurs, pour votre information, *l'ITIE-Internationale est financée par les Multinationales.*

La Norme 2016 en son article 12 il est écrit que les Sociétés doivent contribuer à financer l'ITIE.

Les montants qui sont indiqués sont accordés par arrêté.

Me SAMPIL Mohamed : Ma préoccupation concerne le dernier paragraphe de la (1^{ère}) première page :

- Je voudrais m'assurer que ce n'est pas une erreur, car cela m'étonnerait que l'emploi dans le secteur minier soit à : 0,24%, ce n'est pas normal par rapport à toutes ces exportations que nous connaissons des Mines en Guinée.

Mr Thierno Shita DIALLO : A mon avis, on a toujours dit que le secteur minier est le 2^{ème} employeur après l'Etat. Même si c'est formel, je ne suis pas d'accord avec ce chiffre, il faut le revoir.

Mr SY SAVANE : Moi je propose un prélèvement de 10% sur le FODEL.

La contribution volontaire n'a jamais rien donné au niveau des Sociétés Minières. On a déjà tenté l'expérience, elles se cachent toujours derrière les conventions.

Mr KABA Sidiki : Pour une précision :

- Derrière chaque montant qu'on a mis ici, il y a une philosophie dessus. Il s'agit en fait de la Publication et de la Dissémination qui améliorent l'image de l'Entreprise dans sa zone. En retour on peut demander une contribution volontaire.

Mr Sékou Ahmadou DRAME: CBG paye Deux Millions Cinq Cent Mille US/Dollars au titre des contributions aux communautés urbaines pourquoi ne pas faire une rétention de 10% sur ce montant.

Mr CAMARA Michel : Merci Monsieur le Président, je commence par présenter mes excuses pour mes absences pendant les précédentes réunions.

Cependant je remercie la Commission pour avoir fait de bonnes propositions sur les sources de Financements que je loue.

- 22,71% des recettes connues sur le PIB, comment l'avez-vous calculé ? on penserait que tout va très bien ; or les Impôts ne sont pas à ce niveau de ce pourcentage ;
- 0,24% emploi, c'est difficile à comprendre
- Le ratio de couverture 0,25%. D'où vient ce chiffre ?

Qu'on nous dise exactement ce qu'on doit dire ! Ou alors qu'on fasse appel à des Spécialistes pour être mieux édifié.

Mr Sékou Amadou DRAME: Les 22,71% vous paraît élevés Monsieur CAMARA. Ici c'est uniquement le secteur Minier qui est concerné. C'est la contribution sur le PIB. Si c'est le cadre macro-économique, ça ne peut pas atteindre cela.

Mr DIABY Mamadou : Il y a des références, ces chiffres proviennent du Rapport 2016 ; on ne les prend pas au hasard. Ces indications sont données par les Ministères des Finances et du Plan, ces chiffres sont contrôlés à tous les niveaux. L'Administrateur Indépendant indique toujours la source de ses informations.

El hadj Ismaël N'falla NABE : Ces chiffres ne viennent pas de Monsieur DRAME. Par contre il n'a qu'à indiquer la page concernée ainsi vous verrez s'il s'est trompé ; et si ce n'est pas le cas, on revient à l'Administrateur Indépendant qui nous dira que ces chiffres sont tirés du rapport 2016.

Arrivé de Monsieur NIMAGA

Mr Kadiata Mory CAMARA : Bonjour Monsieur le Président. La réunion a commencé tardivement. Qu'à cela ne tienne, nous sommes sur le 2^{ème} point de l'ordre du jour qui est le Financement Pérenne de l'ITIE/Guinée.

- La présentation générale a été faite par notre Rapporteur DRAME. Nous sommes sur les débats.

Nous vous invitons à reprendre votre bâton de Président de séance.

Mr NIMAGA Saadou : Bonjour à tout le monde, j'étais à une réunion imprévue d'une mission de transport de la Banque Mondiale. La mission tenait à nous rencontrer sur les éléments ferroviaires. Je devais les rassurer sur certaines actions que nous menons maintenant. Je laisse Monsieur Kadiata Mory continuer la modération de ces débats.

Mr Moussa Iboun CONTE : J'ai suivi l'intervention de Monsieur KABA Sidiki et je souhaite qu'on revoie les 25% à la baisse. Cela ne peut pas être appliqué à toutes les entités qui produisent dans notre pays.

Mr Sékou Amadou DRAME: En conclusion le taux est de **3,55%** sorti du Rapport de Moore Stephens en ce qui concerne les montants des recettes de 5 Structures du Ministère Mines et de la Géologie. Il s'agit du CPDM, du FIM de l'ANAIM, DNM et du BNE.

Il y a une simulation. L'origine des 3,55% est la somme des recettes ces (05) structures du Ministère des Mines, par rapport au PTBA de l'ITIE-GUINEE.

Mr NIMAGA Saadou : Je veux comprendre ce que représentent les Onze Milliards ?
C'est le besoin de Financement ou le Budget lui-même ?

Mr Sékou Amadou DRAME : C'est le montant du Budget Annuel 2019, dans lequel la Loi de Finance a accordé Deux milliards sept cent dix-neuf millions francs guinéens.

Mr NIMAGA Saadou : On a obtenu déjà Deux Milliards, donc il reste 9 Milliards de Financement à chercher.

Ma proposition est ceci :

- Sur le montant de 231 Millions de chacune des entités doit payer 30% sur les 9 Milliards.

Mr Thierno BAH: Je veux rajouter à ce que le général vient de dire, car ce tableau financier présente les recettes de ces (05 entités) qui ne sont pas les mêmes.

On ne peut pas leur appliquer ces 0,25%. Il faut appliquer selon les recettes de ces entités spécifiques.

C'est plus juste et plus cohérent.

Quand un montant est alloué au BND, il est acquis. C'est l'Etat. Au point de vue finance quand un budget est alloué à une entité, il n'ya pas de réserves là-dessus

On va rapporter les 231 Milliards 772 Millions Deux cent quinze mille trois cent cinquante aux 11 milliards, on aura un ratio de 5%, sur cette base, ce sera raisonnable, défendable.

Il a vraiment levé le point. On s'appuie sur cela comme **Base**. Est-ce que cette base peut être ajustée ou pas ? On verra.

Mr NIMAGA Saadou : Monsieur DRAME s'il vous plait, prenez en compte les observations faites ici et qui soient acceptées de tout le monde, et pour rendre le document plus pertinent. La note doit être techniquement pertinente ;

Car 0,45 est trop élevé pour qu'on ait le financement.

On félicite l'équipe de Mr CAMARA pour le travail abattu.

Me SAMPIL Mohamed : Quelle forme la proposition prendra

- Un projet de loi, ou un arrêté ?

Je propose un projet de loi parce qu'on parle de Budget Pérenne.

Mr DIABY Mamadou : On a dit dans l'immédiat ce qu'il faut faire. Aussi on doit voir au niveau du Gouvernement pour les 0,45%, s'il faut prendre un décret ou un Projet de Loi. On va réfléchir sur un taux flexible. Le document présenté est un document de synthèse pour nous permettre de travailler.

Il convient de signaler qu'une note technique a été élaborée, rien n'a été pris au hasard ; en tout cas les recettes des sociétés minières ont évolué du simple au double.

Mr Sékou Amadou DRAME: Monsieur le Président a raison pour les 0,45%, sont indicatifs et pourra faire l'objet de Loi ou de Décret.

Je dis bien avec une prudence pour les exercices 2015-2016-2017, 0,34% s'avérait juste. La commission a travaillé sur ces trois derniers exercices.

Mr NIMAGA Saadou : En amont, il faut faire un lobbying ensuite on identifie les activités et leurs cours approximatifs et qu'on donne les montants correspondants. Dans le calcul qu'on va effectuer pendant l'année 2020, disons 17 milliards, au regard d'aujourd'hui correspond à quel pourcentage ? C'est un exemple.

On va faire une note technique, qu'on écrive à la Chambre des Mines et en faire un partenaire.

Mr CAMARA Michel : Concernant les lignes qui se rapportent aux principales activités, on n'a pas de taux tangibles et on n'arrive pas à expliquer ces taux.

Mr Mamadou Cherif DIALLO : On est déjà au mois de Mars, je pense que pour cette année, il faut trouver une alternative pour qu'on augmente le Budget ITIE-GUINEE au niveau du Ministère des Finances et les contributions des sociétés Minières qui le souhaitent.

Dr Alpha Abdoulaye DIALLO : La recherche du Budget Pérenne, c'est une première.

Je suis membre de la commission, en suivant les débats, je trouve que c'est l'une des meilleures réunions que l'ITIE-GUINEE ait tenue. On sent la responsabilité de l'Etat portée par votre parole, monsieur le président pour trouver une solution.

J'avoue qu'en écoutant certaines, on lit le pessimisme. Mais l'optimisme que vous dégagéz par rapport à ce sujet pourra nous permettre de convaincre le Ministre des Mines et les autres Ministres. J'apprécie et je souhaite qu'on continue sur cet élan.

Point 3 : Information sur le résultat de la validation

Mr DIABY Mamadou : Le 27 Février 2019 s'est tenue à **KIEV**, la réunion du CA de l'ITIE-Internationale.

Suite à cette réunion, nous avons reçu la décision du Conseil d'Administration qui est libellé ainsi :

"LA GUINEE A FAIT DES PROGRES SIGNIFICATIFS" DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME 2016.

Nous avons reparti le document.

J'espère que tout le monde est en possession de ce document. Il y a beaucoup de points sur lesquels on n'était pas d'accord, le Secrétaire Général a écrit par deux fois au Secrétariat International, ils n'ont pas tenu compte de nos explications et ils ont gardé leur évaluation.

Il y a beaucoup de points verts, ce qui est une bonne chose.

Le seul point inadéquat concerne la mauvaise gouvernance du Groupe Multipartite.

Je souhaite que les deux commissions déjà connues se retrouvent pour une analyse afin de mettre en place une feuille de route pour que la Guinée obtienne des "Progrès Satisfaisants".

Mr NIMAGA Saadou : A l'issue de ce résultat, qu'on puisse capitaliser les acquis. Je félicite tous les acteurs et je considère que ce qu'on a fait est un Résultat élogieux.

On doit travailler à rapprocher tout le monde jusqu'à voir où il y a vraiment la divergence ; car il y a eu incompréhension avec l'évaluateur

sur la question des infrastructures contre Mines. Il insiste là-dessus ; or ce contrat n'existe pas chez nous.

Il y a des ONG qui ont émergé dans le secteur minier et qui cherchent à être membres du Comité de Pilotage. On va élargir le champ des acteurs identifiés.

Je félicite encore une fois toute l'équipe et les Intervenants présents ou pas pour ce bon résultat.

Je les invite à travailler sur la Gouvernance.

Mr Moussa Iboun CONTE : J'abonde dans le même sens que le général en disant que la mission d'évaluation qui a séjourné à Conakry, a rencontré les structures formelles et informelles. Ils ont recoupé les informations avec d'autres structures.

Nous, à notre niveau, on a parlé du Code de Bonne Conduite en leur communiquant la liste de certains membres de la Société Civile.

Ce code a été élaboré suite à un atelier tenu à Kindia.

Toutes les organisations ont souscrit au Code de bonne conduite.

Il y a des gens qui ont duré au Comité de Pilotage en particulier or on devait avoir des suppléants pour assurer la relève.

On a insisté sur tout l'échange qu'on a eu et surtout sur le Code de bonne conduite.

On a fait une lettre de protestation au Secrétariat International pour marquer notre désaccord sur certains points de l'évaluation.

Mr CAMARA Michel : Monsieur le Président, je souhaite que vous nous donniez l'opportunité de transmettre ce document d'évaluation à nos autorités hiérarchiques en tant que points focaux.

Mr NIMAGA Saadou : Votre présence ici a pour objet d'informer vos supérieurs pour témoigner de leurs contributions au processus ITIE-GUINEE.

Me Mohamed SAMPIL : Je souhaite que les autorités de notre pays s'impliquent davantage à l'avenir pour voir beaucoup plus les activités du processus ITIE-GUINEE.

L'ITIE-GUINEE est une structure très importante à mon sens dans le secteur minier. On peut atteindre nos objectifs "Progrès Satisfaisants"

Je propose que ce document soit diffusé et partagé par une conférence de presse après avoir informé le Conseil de Supervision et le Président de la République, **Professeur Alpha CONDE.**

Mr NIMAGA Saadou : Je suis d'accord avec vous et je prends bonne note de cette proposition. Le Ministre lui-même souhaiterait, qu'il y ait une réunion au cours de laquelle, il serait présent et à cette occasion, on y pourra inviter les journalistes. On va y réfléchir et on vous revient.

Le Secrétariat Exécutif va proposer un plan de communication stratégique, un mémo d'accompagnement au PM et au Président de la République de Guinée.

Point 5 : Divers

Me SAMPIL Mohamed : je demande à ce que le timing de nos réunions soit respecté.

Mr NIMAGA Saadou : Je voudrais remercier les uns et les autres pour votre participation à l'examen de la décision du Conseil d'Administration pour :

LES PROGRES SIGNIFICATIFS que moi je trouve résultat positif.

Je vous en félicite. Que les commissions fassent le travail qu'on leur a demandé.

III- CONCLUSION :

Au terme de ses travaux, le Comité a abouti aux conclusions suivantes :

- 1- Le comité a approuvé le Procès-verbal de sa réunion du 27 Février 2019 ;
- 2- Le comité invite la commission de réflexion sur le financement pérenne de l'ITIE-GUINEE à prendre en compte les différentes observations en produisant un nouveau rapport à soumettre au Président du Comité avant de le transmettre au Ministre des Mines et de la Géologie ;
- 3- Le comité a pris bonne note de l'évaluation du Conseil d'Administration de l'ITIE sur la Validation de la GUINEE. Le comité se félicite pour le progrès accompli. Il invite la commission Ad-hoc chargé de la validation à se retrouver dès la semaine prochaine en vue de lui proposer en plan d'action pour donner une réponse appropriée aux mesures correctives.

Séance levée à 13h 20mn

Le Rapporteur

Mr DIABY Mamadou

Le Président

Mr NIMAGA Saadou